



BULLETIN DE LA MANSE
ET DE SES AFFLUENTS

NUMÉRO 1
SYNDICAT DE LA MANSE
JUILLET 2010

Édit'eau de la présidente

L'édition de cette nouvelle revue, à destination de l'ensemble des habitants du bassin versant de la Manse, marque une nouvelle étape, déterminante, dans la vie du syndicat et de la qualité des eaux.


Depuis 1970, date de la création du syndicat, jusqu'à nos jours, beaucoup de chemin a été parcouru. D'une gestion physique de la rivière, nous en sommes aujourd'hui à œuvrer pour sa morphologie et la qualité chimique de l'eau. Bien plus rare qu'on ne le croit, l'eau est indispensable à la vie et reconnue par la loi comme « patrimoine commun de la nation ». On estime que beaucoup de conflits à venir auront trait à l'eau.

Notre nouvelle revue annuelle symbolise ce tournant et souligne la nécessité qui est la nôtre, aujourd'hui, par-delà les missions du syndicat, d'associer chacun, professionnels, citoyens, collectivités, dont dépend, par leur engagement, la qualité future des eaux.

Vous trouverez, année après année, dans ces quelques pages, tous les renseignements qui vous permettront de mieux comprendre les enjeux et d'agir à votre niveau pour le bien collectif.

ANNE DENIS PRÉSIDENTE DU SYNDICAT DE LA MANSE





Sommaire

PAGE 4-5 : **LE SYNDICAT DE LA MANSE**

PAGE 6-9 : **L'ÉTAT ET LA QUALITÉ
DES COURS D'EAU**

PAGE 6-7 : *La chimie*

PAGE 8-9 : *La biologie*

PAGE 10-15 : **LE TRAVAIL DE TOUS PAR
RAPPORT AUX PESTICIDES**

PAGE 10-11 : *Les agriculteurs*

PAGE 12-13 : *Les communes*

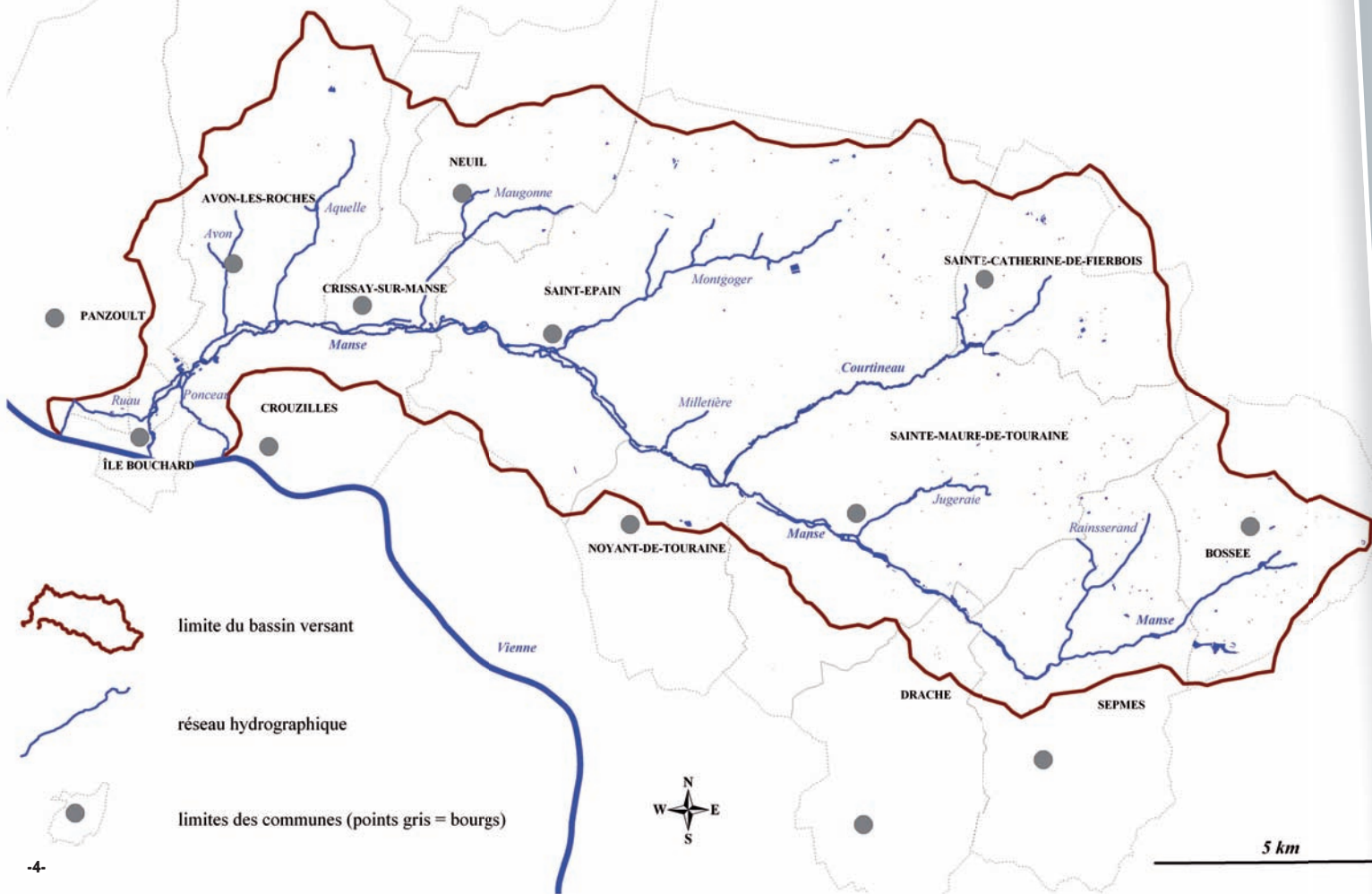
PAGE 14-15 : *Les particuliers
et les entreprises*

PAGE 16-17 : **L'ÉTUDE SUR LES COURS
D'EAU EN COURS...**

PAGE 18-19 : **EN AVANT LA COMMUNICATION
ET LA PARTICIPATION**

PAGE 19 : *Calendrier des
manifestations 2010*

Carte du bassin versant de la Manse



LE SYNDICAT DE LA MANSE

Compétence

Le syndicat de la Manse a pour objet l'étude de projets de restauration, d'aménagement, d'entretien, ainsi que l'exécution des travaux de la Manse et de ses affluents. **Son territoire comprend 13 communes pour plus de 100 km de longueur de cours d'eau.**



Historique

Le syndicat de la Manse a été créé dans les années 70 pour des raisons principalement hydrauliques. Les travaux n'avaient pas pour objectif d'améliorer la qualité des cours d'eau, mais simplement d'éviter les crues et de limiter l'érosion de berges.

En 2003, une étude réalisée par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) a permis la réalisation d'un programme de travaux de 2007 à 2009.

Le coût de ces travaux, normalement à charge des riverains, a été entièrement financé par le syndicat et ses partenaires.

Cette année 2010, une nouvelle étude (p. 16-17) permettra de définir un programme de travaux quinquennal qui débutera en 2011.

2010 est également une année d'importance concernant la problématique des pesticides. En effet, un contrat territorial sur le bassin versant de la Manse a été signé le 6 juillet dernier pour améliorer les pratiques de l'ensemble des utilisateurs.

Fonctionnement

Le syndicat est composé d'élus des communes adhérentes, dont une présidente (Anne DENIS, adjointe de Sainte-Maure) et deux vice-présidents (Annick BIGOT, adjoint de Saint-Epain et Pierre COURREGES, conseiller de L'Île-Bouchard).

Environ une fois tous les trimestres, une réunion de conseil syndical, ouverte à la population, a lieu pour débattre et valider des projets.

Financièrement, le syndicat récupère des cotisations des communes adhérentes (50 % en fonction du nombre d'habitants et 50 % relativement à la longueur de rive) puis des subventions des organismes suivants : Agence de l'Eau Loire Bretagne, conseil régional du Centre et conseil général d'Indre-et-Loire.

Le technicien de rivières

Depuis septembre 2009, le syndicat s'est adjoint les



services d'un technicien de rivières sur l'ensemble du bassin de la Manse.

Jonathan LEPROULT est chargé

de mettre en œuvre les travaux de restauration en partenariat avec les usagers de l'eau, les riverains et les organismes institutionnels.

Il conseille également les riverains sur simple demande au

**02 47 40 94 30 ou 06 17 35 76 76
manse37@orange.fr.**

**Son bureau se situe à la Maison Hulot
Place du Maréchal Leclerc à Ste-Maure-de-Touraine**

L'ÉTAT ET LA QUALITÉ DES COURS D'EAU

Une station de mesure « officielle » des eaux de la Manse existe depuis 1993, en aval du bassin, sur les communes de Crouzilles et Avon-les-Roches au lieu-dit « Couture ».
Tous les ans, il est mesuré, par des analyses d'eau, plusieurs paramètres, à différents moments de l'année.



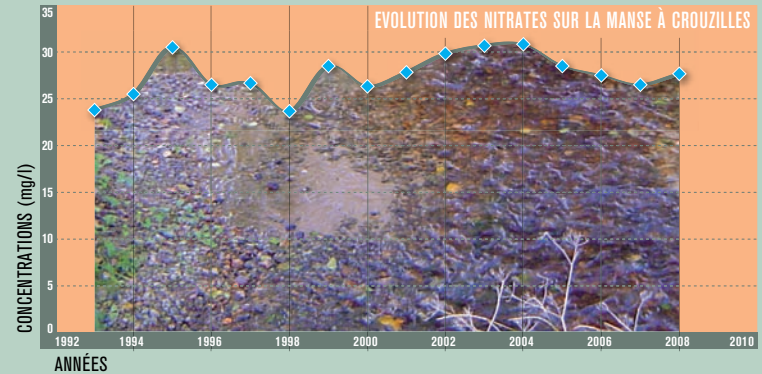
La chimie

Concernant les nitrates, les résultats mettent en évidence des concentrations moyennes de 28 mg par litre d'eau. Ces concentrations, qui évoluent assez peu depuis 1993, sont correctes par rapport à la norme « eau potable » (50 mg par litre d'eau).

Des analyses régulières effectuées par la Chambre d'agriculture entre 2002 et 2008, à différents points du réseau hydrographique, confirment qu'aucune

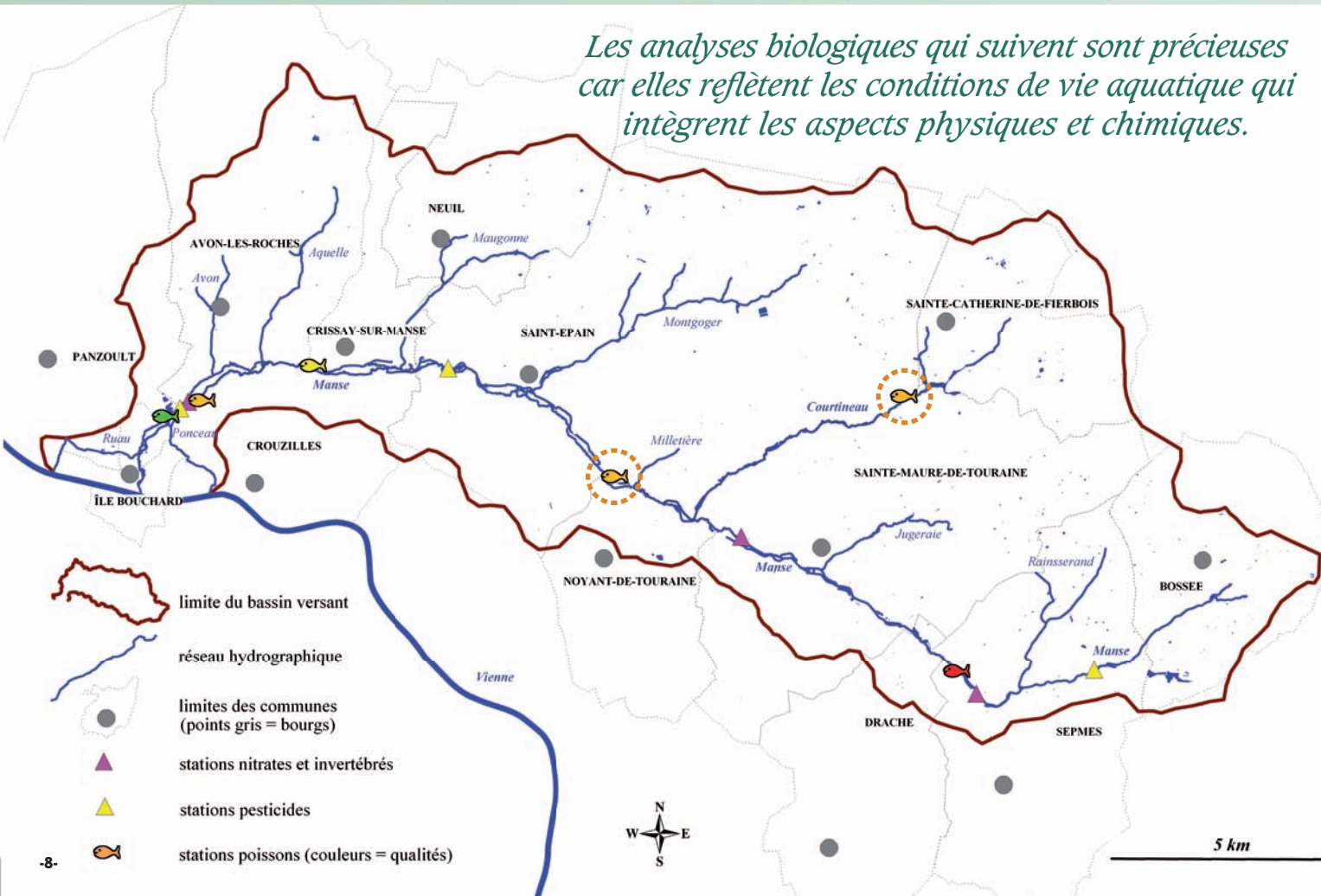
valeur ne dépasse la norme, hormis près des sources de la Manse. Au regard de ces résultats, les nitrates ne sont pas le problème majeur des eaux de la Manse.

Concernant les pesticides, quatre analyses réalisées en 2008, sur une partie des molécules potentiellement présentes dans la Manse, montrent des concentrations au moins 2 à 20 fois supérieures à la norme « eau potable ». Cette évaluation serait supérieure si l'ensemble des molécules avait été pris en compte. Par conséquent, au regard de ces analyses, **les pesticides représentent un enjeu majeur pour la qualité des eaux de la Manse.**



L'ÉTAT ET LA QUALITÉ DES COURS D'EAU

Les analyses biologiques qui suivent sont précieuses car elles reflètent les conditions de vie aquatique qui intègrent les aspects physiques et chimiques.



La biologie

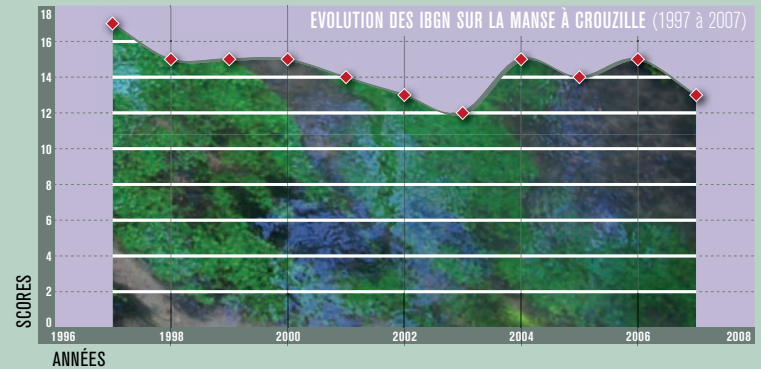
A « Couture », les résultats sur les insectes aquatiques montrent des notes (IBGN) qui oscillent autour de 14 sur 20. Ces notes ont tendance à diminuer depuis la fin des années 90, notamment à cause de la qualité physique des habitats aquatiques. Plusieurs analyses piscicoles, par échantillonnage de poissons, ont également été réalisées depuis les années 80.

◀ La carte ci-contre localise les indicateurs

Seules deux stations (entourées sur la carte) ont été analysées à des moments différents et les résultats ne montrent aucune évolution significative.

On observe également que les résultats évoluent plutôt négativement de l'aval vers l'amont.

Certaines espèces, comme l'écrevisse à pattes blanches, peuvent également nous renseigner sur la qualité des milieux aquatiques. Sur l'ensemble des cours d'eau du bassin de la Manse, celle-ci a été recensée seulement sur un petit tronçon du ruisseau de Courtineau.



LE TRAVAIL DE TOUS PAR RAPPORT AUX PESTICIDES

Les analyses concernant les pesticides (p. 6-7) montrent des résultats négatifs. Les responsables de cette situation sont tous les utilisateurs du bassin versant, les agriculteurs, les communes, les citoyens, les entreprises...

Il serait vain de chercher un seul responsable, ou l'un plus qu'un autre, c'est tous ensemble, chacun à son échelle, que l'effort doit être porté pour améliorer la situation.

RAPPEL

**L'application
des produits phytosanitaires
à moins de 5 m d'un point d'eau
(cours d'eau, mares, puits...)
est interdite**



L'agriculture a développé l'utilisation des produits phytosanitaires dans les années 60, l'objectif étant d'améliorer la productivité et de sécuriser la quantité et la qualité sanitaire des aliments. Leur usage s'est inscrit dans les pratiques professionnelles des agriculteurs. Depuis une dizaine d'années, l'utilisation de ces produits est en diminution et de plus en plus réglementée. Certaines limites sont apparues (impact



sur l'environnement et la santé humaine, résistances de maladies et de mauvaises herbes) amenant les agriculteurs à modifier leurs pratiques.

Les agriculteurs

Dans le cadre du contrat de territoire, afin de diminuer les risques pour la Manse liés aux nitrates et aux produits phytosanitaires des mesures agri-environnementales sont proposées aux agriculteurs.

Cette démarche volontaire concerne les parcelles situées prioritairement dans les zones les plus à risque. Elles engagent à diminuer l'usage des produits phytosanitaires, à créer des prairies ou des bandes enherbées, à entretenir les haies et les mares et sont compensées financièrement.

Des équipements spécifiques permettant d'optimiser l'application des produits, ou de réduire les risques peuvent également être subventionnés.

Pour le moment, environ 15 % de la surface agricole utile à risques ont

été contractualisés. Le syndicat de la Manse et la chambre d'agriculture d'Indre-et-Loire ne peuvent qu'encourager cette démarche qui va dans le sens d'une amélioration de la qualité des eaux de la Manse.



**L'objectif du syndicat d'ici 2012
est d'arriver à 50 % de contractualisation sur les surfaces agricoles utiles à risques.**

LE TRAVAIL DE TOUS PAR RAPPORT AUX PESTICIDES



L'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités territoriales est assez récente. Malgré cela, la situation a déjà évolué, car les agents applicateurs ont été sensibilisés aux bonnes pratiques d'emploi des produits. Cela a permis d'en réduire considérablement la consommation...



Les communes du bassin versant de la Manse sont encore toutes applicatrices de produits phytosanitaires, hormis Crissay-sur-Manse qui a fait le choix de s'en passer. Sainte-Maure-de-Touraine prévoit de ne plus les utiliser à partir de 2012.

Les communes

Il est important de préciser qu'en fonction de l'imperméabilité des sols, de la pente et de la proximité des points d'eau, la dérive des produits vers les ruisseaux et rivières peut aller de moins de 1 % à plus de 95 %.

Des diagnostics, nommés « plans de désherbages communaux », se mettent en place. Ils permettent d'observer les zones les plus à risques pour qu'à l'avenir, elles ne soient plus traitées chimiquement.

Ce dispositif favorisera la baisse de l'utilisation des intrants.

Des subventions permettront également l'achat de matériel alternatif de type à eau chaude.

L'adhésion de toutes les communes, sur ce sujet, constitue l'objectif du syndicat pour 2011.

Pour 2014, l'application des produits par les agents devrait être, soit proscrite, soit circonscrite aux zones à risques moindres.



RAPPEL

L'application
des produits phytosanitaires
à moins de 5 m d'un point d'eau
(cours d'eau, mares, puits...)
est interdite

LE TRAVAIL DE TOUS PAR RAPPORT AUX PESTICIDES

RAPPEL

L'application
des produits phytosanitaires
à moins de 5 m d'un point d'eau
(cours d'eau, mares, puits...)
est interdite



Les particuliers et les entreprises

Comme pour les communes, l'arrivée des pesticides dans les mains des particuliers et des entreprises des pesticides date des années 80. Avec cette révolution chimique, le terme « mauvaises herbes » a vu le jour ! Contrairement aux agriculteurs et aux communes, la diminution de consommation de ces produits n'est pas encore à l'ordre du jour, même si une nouvelle tendance semble s'amorcer.

Les applicateurs sont, de plus, rarement formés à l'application des produits phytosanitaires. Pour changer nos habitudes chimiques et diminuer l'utilisation de ces produits par les particuliers et les entreprises, des actions de communication et des animations locales seront réalisées.

D'ici 2014, le syndicat se donne pour objectif le changement le plus important possible des pratiques individuelles concernant l'utilisation de pesticides.



L'ÉTUDE SUR LES COURS D'EAU EN COURS...

*Afin de faire un bilan
des travaux réalisés depuis 2007
et de définir des actions futures (2011-2015),
une étude bilan a été confiée
à un cabinet d'études (Thema environnement)
en début d'année.*



Au regard de la DCE (Directive européenne Cadre sur l'Eau), les problématiques sur la Manse et ses affluents sont les pesticides (expliqué précédemment) et la morphologie. La morphologie concerne les caractéristiques physiques, telles le substrat, les profondeurs, les vitesses de courants, les berges, la ripisylve... La Manse et ses affluents sont souvent trop homogènes (écoulements lents, lits très larges, berges verticales...), ce qui réduit la diversité biologique et le pouvoir auto-épuratoire.

La ripisylve est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau.

Plus une rivière est diversifiée, plus sa morphologie est correcte.

Fin 2010-début 2011, plusieurs réunions publiques seront organisées par le syndicat et les communes pour faire partager les résultats de l'étude.

Tous les riverains seront personnellement invités.



EN AVANT LA COMMUNICATION ET LA PARTICIPATION

Ce bulletin sera, à l'avenir, le vecteur principal des informations relatives au syndicat. Il est annuel, et distribué à tous les habitants des communes adhérentes au syndicat, ainsi qu'aux riverains lorsqu'ils n'habitent pas ces communes. De manière plus régulière, une lettre de nouvelles (newsletter) sera envoyée par Internet aux internautes qui le désirent.

Elle contiendra des informations sur les dernières décisions du syndicat, les animations à venir, les travaux et réalisations en cours et, d'une manière plus générale, sur les cours d'eau et ce qui est lié à ce thème.

Pour
recevoir la lettre
de nouvelles, vous devez le
signaler en envoyant un mail
à l'adresse du syndicat
manse37@orange.fr

D'autres moyens de communications seront utilisés comme des réunions publiques, des panneaux d'information, la presse locale...



Calendrier des manifestations 2010

Balades découvertes et commentées autour de la rivière : Durée : environ 2H30.

► La rivière Manse connaît de nombreux problèmes de qualité : état de ses berges, de son lit, présence d'un grand nombre d'ouvrages qui altèrent parfois son bon fonctionnement. C'est ce que nous vous proposons d'aborder avec le CPIE Touraine Val de Loire, de façon simple et illustrée, à l'occasion d'une promenade matinale et conviviale.

Renseignements et réservations au CPIE Touraine Val de Loire - Tél. 02 47 95 93 15

► Samedi 18 septembre à Sepmes.

RDV à 9H30, face au château de la Roche Ploquin (9km)

► Samedi 9 octobre à Crissay-sur-Manse.

RDV à 9H30, place de la mairie (7km)

► La rivière Manse a perdu, au fil des siècles, la quasi-totalité de ses grands poissons migrateurs. L'anguille, qui n'a pas encore disparu, connaît de réelles difficultés dues à de multiples causes. Un intervenant, spécialiste de cette espèce, présentera ces éléments lors d'une balade matinale « Anguille ».

Renseignements et réservations au Syndicat de la Manse - Tél. 02 47 40 94 30

► Samedi 30 octobre à Saint-Epain.

RDV à 9H30, place de la mairie (6 km)

► Samedi 13 novembre à L'Île-Bouchard.

RDV à 9H30, place de la mairie (8 km)



*Cette plaquette
a pu être réalisée grâce au
soutien financier de l'Agence de
l'Eau Loire-Bretagne, du Conseil
Régional du Centre et du Conseil
Général d'Indre-et-Loire.
Nous les remercions.*



BULLETIN DE LA MANSE ET DE SES AFFLUENTS

DIRECTEUR DE PUBLICATION :
Présidente du Syndicat de la Manse
ÉDITEUR : Syndicat de la Manse

RÉDACTION :
Jonathan LEPROULT technicien de rivières
Anne DENIS présidente

CONCEPTION : Catherine PIVET graphiste à Montrésor

CRÉDIT PHOTOGRAPHIQUE :
Syndicat de la Manse, Fotolia, iStockphoto, Shutterstock

IMPRESSION : Graphic Rivière à Avoine
Imprimé sur un papier issu des forêts gérées durablement

DISTRIBUTION : 8 000 exemplaires

Syndicat de la Manse

Place du Maréchal Leclerc - Mairie
37800 Sainte-Maure-de-Touraine

CONTACT : Jonathan LEPROULT

TÉL : 02 47 40 94 30 - 06 17 35 76 76

E-MAIL : manse37@orange.fr

Chambre d'Agriculture 37

38, rue Augustin Fresnel - BP 50139
37171 Chambray-les-Tours Cedex

CONTACT : Corinne GUILLO

TÉL : 02 47 48 37 12 - 06 73 97 05 70

E-MAIL : corinne.guillo@cda37.fr

Pour
recevoir la lettre
de nouvelles, vous devez le
signaler en envoyant un mail
à l'adresse du syndicat
manse37@orange.fr